

de la capitale du Lesotho, qui est l'ancien Basutoland, j'ai donné les instructions à notre ambassade en Afrique du Sud de s'enquérir des faits.

Notre ambassade a alors immédiatement pris contact avec la police du Lesotho, laquelle a confirmé que le père Ménard avait été poignardé à plusieurs reprises et que ce meurtre avait été commis au cours d'un vol impliquant une certaine somme d'argent. On nous informe maintenant que quatre Basutos, qui avaient été arrêtés par la police du Lesotho en septembre dernier en rapport avec la mort du père Ménard, ont été formellement accusés de ce meurtre et que la cause sera entendue par la «High Court» du Lesotho au début de 1967.

[Traduction]

#### LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

LE QUÉBEC—LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI CONSACRANT LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DE LA PROVINCE

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre si on lui a signalé que le discours du trône prononcé à l'Assemblée législative du Québec aujourd'hui propose qu'un projet de loi soit présenté pour affirmer «la compétence exclusive de la province sur la sécurité de la vieillesse dans les limites de la province»? Nous dirait-il si la question a été débattue entre le gouvernement fédéral et celui du Québec et si l'on a décidé de déroger aux mesures législatives adoptées par le Parlement et approuvées par les provinces en général, à la suite d'une entente et de consultations?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais pouvoir lire le discours du trône prononcé aujourd'hui à Québec. Comme je n'en ai pas encore eu l'occasion, je préfère m'abstenir de faire des commentaires avant d'avoir pu en prendre connaissance.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Puis-je demander au premier ministre s'il y a eu des délibérations entre ces deux gouvernements à ce sujet ou si le gouvernement du Québec agit unilatéralement en déclarant que cette mesure sera présentée?

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, il n'y a eu aucune discussion sur cette affaire, selon les modalités énoncées dans le discours du trône au dire de mon très honorable ami.

[L'hon. M. Martin.]

#### LES TRANSPORTS

LE DÉTOURNEMENT DES EXPÉDITIONS VERS LE PORT DE NEW YORK

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports ou en son absence à son secrétaire parlementaire. Le ministre dirait-il à la Chambre s'il a appris que plusieurs armateurs canadiens, y compris *Du Pont of Canada*, détournent leurs expéditions du port de Montréal pour les acheminer au port de New York, parce que le port de Montréal a négligé d'adopter certaines mesures d'efficacité qui s'imposent?

**M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je demanderai volontiers aux fonctionnaires du ministère d'examiner immédiatement cette affaire.

#### LES POSTES

LA LENTEUR DU SERVICE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Postes. Aurait-il l'obligeance de faire faire enquête sur les causes de la lenteur du service postal dans le cas du *Western Catholic Reporter* qui met deux semaines à parvenir d'Edmonton jusqu'en Nouvelle-Écosse, alors que le *Canadian Register*, qui vient de Kingston (Ontario), ne met que sept jours?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre a noté ce point qui, à mon avis, ne saurait faire l'objet d'une question en ce moment.

**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je comprends fort bien votre commentaire mais, en toute déférence, je vous ferai observer qu'il y a quelques minutes on a posé diverses questions au sujet de titres dont l'achat était sans doute échelonné. Or le point que je soulève m'a été signalé non seulement par le clergé, mais aussi par un journal de la Nouvelle-Écosse qui a publié un éditorial là-dessus. Il s'agit d'une question d'actualité très importante à mon sens.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je ne doute pas que la question soit importante et d'actualité, mais le député n'ignore certes pas qu'il peut la soulever à 10 heures ce soir. Sans doute peut-il attendre jusqu'à cette heure là.